

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	58 (1985)
Heft:	10
Rubrik:	Bâtiment et conjoncture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualité du logement

Les écolos contre le logement?

Les écologistes sortent de leurs forêts (mortes) et engagent avec énergie (douce) une campagne contre l'aide fédérale à la construction de logements. C'est d'abord le WWF et la Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage qui s'opposent au crédit supplémentaire de 3 milliards de francs proposé par la Confédération pour favoriser la construction de logements, les rénovations, voire l'acquisition à la propriété. Motif: les habitations projetées, dévoreuses de terrains, menacent la zone agricole.

C'est ensuite un conseiller national «vert» (lui-même bénéficiaire de l'aide fédérale au logement!) qui demande au Conseil fédéral de modifier la loi de 1974. Il faut supprimer l'aide publique à la construction d'habitations à faible densité d'occupation du sol projetées sur des terres favorables à la culture. De même convient-il d'encourager l'habitat groupé et les coopératives d'habitation.

Sur le fond, nous ne pouvons que manifester notre accord. Evidemment, les deniers publics ne doivent pas être affectés au subventionnement des citoyens les plus favorisés qui peuvent se construire des villas. Bien sûr, il faut éviter de multiplier les maisons indivi-

duelles et se garder de transformer notre pays en un «village nègre» de Genève à Romanshorn. Assurément, les organisations de locataires sont, elles aussi, partisanes des coopératives d'habitation et, plus généralement, d'un habitat de qualité à proximité d'une campagne encore accueillante.

Mais voilà un juste combat mené au mauvais moment, sur un terrain peu propice.

Etait-il opportun de soulever la question des villas le jour où l'Office du logement mendiait à la Confédération d'importants crédits, au risque de les lui voir refusés, y compris pour les logements sociaux?

Etait-il indispensable de donner un coup de pied à un convalescent qui venait d'échapper de justesse au démantèlement et à la cantonisation? N'aurait-on pas dû poser le débat sous l'angle de l'aménagement du territoire et lors de l'adoption des plans directeurs cantonaux, seuls garants de la zone agricole?

Naïveté? ou bien alliance objective avec les milieux immobiliers les plus réactionnaires, opposés à toute intervention de l'Etat dans la construction du logement? Aux lecteurs de décider.

«Droit au logement» N° 55, juillet 1985.

Bâtiment et conjoncture

Les joies et les vicissitudes de la construction

Tel est le titre d'un intéressant article paru dans le numéro de septembre du *Mois économique et financier*, revue de la SBS. Son auteur, J. Wiegand, directeur de Planvonsult à Bâle, brosse un tableau globalement optimiste des perspectives du secteur de la construction en Suisse. Selon lui, la Suisse s'est relativement bien tirée de la crise du bâtiment qui sévit dans les pays européens depuis le milieu des années 70.

Ainsi, en 1984, les sommes investies dans la construction ont atteint un total de 34 milliards de francs: 80% de ces dépenses ont été investies dans le secteur du bâtiment: construction d'immeubles, rénovations, transformations, tandis que les travaux publics de génie civil ont atteint à peine 20% de ce total. L'auteur souligne les disparités régionales: Vaud et Genève connaissent actuellement une surchauffe du bâtiment, alors que Bâle connaît une diminution permanente du volume des constructions; à Zurich aussi, la situation n'est pas satisfaisante. Si bien que les entreprises bâloises s'en vont soumissionner dans les cantons voisins. Les frontières cantonales tendent à ne plus en être; de plus en plus nombreuses sont les entreprises à travailler dans d'autres cantons que le leur. On constate également une percée sur le marché suisse d'en-

treprises étrangères, dont les prix, extrêmement concurrentiels, leur ouvrent les portes du marché helvétique.

L'auteur, cependant, ne pense pas que la conjoncture soit particulièrement morose ni ne prête au pessimisme: la demande d'appartements plus spacieux n'est pas encore satisfaite, et les actuelles conditions de financement sont avantageuses; à la suite de l'introduction de la nouvelle loi sur la prévoyance professionnelle, les besoins en placements immobiliers persistent, voire vont se développer. Par contre, deux aspects se révèlent négatifs: premièrement la quantité limitée de terrains à bâtir, et deuxièmement le prix trop élevé de la construction.

Dans l'ensemble, l'industrie du bâtiment n'a pas à craindre l'avenir: non seulement le volume global des constructions ne va pas reculer comme il l'a fait dans d'autres pays, mais il va se maintenir, selon toute vraisemblance, à son niveau actuel, qui est relativement élevé. Mais il faut tendre vers une meilleure rationalisation de la construction et de la planification pour en abaisser les coûts, et seules pourront survivre les entreprises qui auront su utiliser à leur profit les nouvelles technologies en matière de planification et de construction. *PEM*.

Stagnation continue dans le secteur de la planification

L'enquête de juillet, à laquelle ont participé 1040 bureaux, confirme que la stagnation, survenue il y a quelque temps, se maintient. Dans l'ensemble, la rentrée des mandats est demeurée presque inchangée depuis le mois d'avril. Elle est cependant légèrement supérieure par rapport aux chiffres de l'année précédente. Selon les différents domaines d'activité, il apparaît, après comparaison avec les architectes et les ingénieurs du génie rural, que la situation dans le génie civil est moins favorable. Un tournant positif a eu lieu pour les ingénieurs du génie rural quant à la rentrée des mandats. Il ne faut pas oublier que cette dernière était en baisse depuis des années. La rentrée des nouveaux mandats par le secteur public est demeurée sensiblement égale et contribue ainsi à la stabilisation.

Le portefeuille des mandats est resté constant; 79% des bureaux soumis à l'enquête ont annoncé une réserve de travail constante ou en augmentation (avril 1985: 80%).

La réserve de travail en mois reste également inchangée. Avec 9,3 mois, elle est légèrement plus élevée qu'il y a une année (8,8 mois).

Malgré le développement peu dynamique, on peut s'attendre à une faible augmentation du personnel de 1,3% en moyenne. Les perspectives d'occupation sont dans l'ensemble considérées comme bonnes, voire satisfaisantes par 83% des bureaux soumis à l'enquête (trimestre précédent: 82%, année précédente: 76%).

Société suisse des ingénieurs et des architectes - SIA.

Chronique de l'énergie

L'économie et le gaspillage

Le demi-canton de Bâle-Campagne est l'un des rares en Suisse à avoir pris au sérieux la crise énergétique de l'hiver 1972-1973. Avec son voisin de Bâle-Ville il a établi une conception de l'énergie qui n'a pas d'équivalent en Suisse: analyse détaillée de la consommation et des possibilités d'économies, fixation d'objectifs de diminution de la consommation. Mieux encore: le Parlement cantonal, saisi d'un premier rapport, s'est déclaré insatisfait et a exigé une nouvelle étude et des propositions plus économies encore.

Le premier, il a édicté une législation sur l'énergie simple et souple, qui permet, par voie d'ordonnances, d'adapter les prescriptions à l'évolution de la technique et aux difficultés d'application. Le premier, il a cherché à améliorer de manière systématique la qualité thermique du parc immobilier de l'Etat, avec un double résultat: des économies financières non négligeables d'une part, des expériences techniques utiles aux professionnels de la construction et exemplaires pour les particuliers d'autre part.

Cette rapidité de réaction, favorisée par l'opposition massive de la population au projet de Kaiseraugst, est maintenant payante. Alors que dans d'autres cantons on n'a pas su utiliser le choc consécutif aux hausses successives du prix du pétrole pour mettre en place les mesures nécessaires — l'abaissement relatif du prix du mazout rend aujourd'hui une intervention politiquement plus difficile — Bâle-Campagne récolte les dividendes de sa «témerité».

L'obligation d'installer un système de décompte individuel des frais de chauffage dans les immeubles neufs dès 1981 et dans les immeubles existants dès juillet dernier a été fort critiquée par les Confédérés: trop grande hâte dans un domaine techniquement pas au point, chicanes administratives. Les résultats sont pourtant encourageants; sur un échantillon de 1200 appartements on a pu constater une baisse de consommation de 14% dans un premier temps et de 23% ensuite. Appliquée à

toute la Suisse la mesure permettrait d'épargner quelque 275 000 tonnes de mazout par an.

Le mal engagement, voire l'inactivité des collectivités publiques en faveur des économies d'énergie fait le bonheur des producteurs d'électricité. Ces derniers, lors de leur récente assemblée générale, ont à nouveau exprimé leur volonté d'accroître la part de l'électricité à la production de chaleur (chauffage et eau chaude). C'est qu'ils disposent d'excédents pour lesquels il faut bien trouver un débouché. Alors même que chaque physicien sait pertinemment que l'utilisation de cette énergie noble pour produire de la chaleur est irrationalle. Sur leur lancée, les électriciens ont réaffirmé leur désir de voir supprimer la clause du besoin pour la construction de nouvelles centrales nucléaires; seuls les producteurs sont à même de définir l'optimum énergétique du point de vue de l'économie nationale.

Au vu de l'engagement actuel de la Confédération et de la plupart des cantons, les producteurs d'électricité ont de bonnes chances de voir leurs rêves devenir réalité et de continuer à dicter au pays ce qui est bon et juste en matière énergétique.

J. D.

«Domaine public»
N° 787 du 12 septembre 1985.

ERIC REYMOND SA

BRULEURS A MAZOUT ET GAZ - CITERNES
Vente - Installation - Entretien

1000 LAUSANNE 6
Tél. (021) 27 62 33

1920 MARTIGNY
Tél. (026) 2 28 34

